

Accord de coopération avec l'Union européenne concernant la participation de la Suisse aux programmes européens de navigation par satellite (Galileo et EGNOS)

Monsieur,

En date du 14 août 2013 le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation sur l'Accord de coopération conclu avec l'Union européenne (UE), concernant la participation de la Suisse aux programmes européens de navigation par satellite Galileo et EGNOS. Vous nous avez sollicités pour faire part de nos remarques.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents, nous constatons que l'accord de coopération avec l'Union européenne n'engage financièrement que la Confédération et que les cantons en seraient bénéficiaires.

L'utilisation des systèmes de géo-localisation dans notre vie courante, aussi bien privée que professionnelle, est omniprésente. Par conséquent, il est primordial pour l'Europe et particulièrement pour la Suisse d'assurer la disponibilité et l'indépendance de tels systèmes.

Galileo constitue un enjeu stratégique pour l'Europe au niveau technologique, économique et politique. De nombreux développements technologiques ont déjà été réalisés, l'économie neuchâteloise y ayant contribué de manière significative notamment par le développement d'horloges atomiques. Au niveau économique, les retombées attendues justifient donc pleinement les investissements à effectuer.

Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'il est primordial que la Suisse fasse aussi partie de cet ambitieux projet.

Considérant l'utilisation quotidienne des services de géo-localisation, aussi bien par les collectivités publiques que par le secteur privé, il est très important d'être certain que de tels services soient proposés d'une manière permanente et homogène dans le temps, c'est la raison pour laquelle le canton de Neuchâtel est favorable à ce que la Suisse participe au projet Galileo.

En vous remerciant de nous avoir offert la possibilité de nous exprimer sur cet objet, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées

Neuchâtel, le 30 septembre 2013

Au nom du Conseil d'Etat:

Le vice-président,
A. RIBAUD

La chancelière,
S. DESPLAND